

à chaque culte le soin et la liberté de pourvoir à son entretien. Cette loi, qui reconnaît aux catholiques la propriété des églises, chapelles et presbytères, va à l'encontre absolue de la loi française de séparation.

A peine le Simplon est-il percé que voici le tour du *Splügen* ; celui-ci sera traversé par un tunnel de 26 km. (7 de plus que le précédent) pour relier Coire ou Chur (canton des Grisons) à Chiavenna (Italie). Le point culminant du tunnel sera de 1040 mètres, au lieu des 2120 où passait la route sauvage et pittoresque de la Via Mala entre Coire et Thusis.

Un autre tunnel en construction est celui du *Lätschberg*, dans les Alpes Bernoises ; long de 13.700 mètres, il fera communiquer Berne avec le Rhône, débouchant dans le Valais en tête de la ligne du Simplon ; ce sera la voie la plus directe de Belgique en Italie.

L'industrie de la *houille blanche* est exploitée par plusieurs sociétés, au capital total de 100 millions. L'État voudrait monopoliser les forces hydro-électriques, qui déjà éclairent nombre de villes et font mouvoir quantité d'usines.

LUXEMBOURG. — Le grand-duc Guillaume, dont la santé est très précaire, n'ayant que des filles, et la loi salique n'existant pas dans le grand-duché, a constitué, par un pacte de famille, sa fille aînée Marie-Adélaïde, âgée de treize ans, héritière du trône. La Chambre a ratifié cette disposition à l'unanimité, pour écarter un compétiteur allemand protestant et doter le pays catholique d'une dynastie catholique, alors que depuis 1815 il n'avait eu que des souverains étrangers et protestants. En effet, la grande-duchesse mère, née princesse de Bragance, étant catholique, a fait élever dans la même religion ses enfants, qui, nés dans le Luxembourg, sont doublement populaires.

Heureux pays, qui ne connaît ni abus de pouvoir, ni conflit politique, ni impôt, ni dette, ni armée, sauf la police, et qui prospère dans la paix par le travail agricole et industriel !

(A suivre.)

---

### Bibliographie

---

— *Les Concepts dogmatiques.* — *L'État des âmes séparées.*  
Par le R. P. Edouard HUGON, des Frères Prêcheurs, maître